

ACADÉMIE DE RENNES

Collège JEAN JAURÈS

29380 BANNALEC

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01/04/2019

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 15/03/2019

Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13

Nombre des présents : 17
(à l'ouverture de séance)

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Ordre du jour	Vote	3	28	Convocation	1
Procès-verbal de la séance du 07/02/2019	Vote	3	29	PV CA du 07/02/19	2
Compte financier 2018	Vote	4 à 8	30	- Compte rendu de gestion 2018 - Compte financier	3 et 4
Compte financier – affectation du résultat	Vote	9	31	-	-
DBM	Vote	9	32	DBM	5
Don à l'association Bannalec Sénégal solidarité	Vote	9	33	-	-
Convention d'objectifs et de moyens Département/EPLE	Vote	10	34	Convention	6
Modalités passation épreuve orale DNB	Vote	10	35	Modalités de passation	7
Modification du règlement intérieur	Vote	11	36	Modification du Règlement intérieur	8

Le Président

Christophe MICHEL



La secrétaire de séance

Valérie PENQUERCH



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 01 avril 2019

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	X						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	X						
	CPE	Schirmer Corinne	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude		X		François Jacques			
		Rioual Maryse	X						
	Commune siège	Falchier Marie Laure			X				
Personnalités qualifiées		Boisrobert Yohann			X				
		Le Sergent Guy	X						
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Gouéry Thierry	X			Balac Christophe			
		Le Brun Françoise	X			Raphalen Didier			
		Roudaut Claire	X			Cevaer Claire			
		Rossignol Josée	X			Aubry Isabelle			
		Benoît Ghislaine	X			Tréneç Nathalie			
		Tréneç Christelle		X					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Moulin Joëlle	X			Allio Michel			
		Beylot Romain			X	Marion Isabelle			
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Le Manac'h Pascal		X		Hamonic Anne	X		
		Lefebvre Stéphanie	X			Le Roux Christophe			
		Naviner Marie Hélène	X			Kerguelen Laetitia			
		Cella Sandrine	X			Marion Stéphanie			
		Tréguier Valérie	X			Péan De Ponfilly Denis			
		Mahe Fabienne	X			Le Poulichet Benoît			
	Elèves	Fontaine Eva	X			Le Padan Léna			
		Dabin Tristan	X			Missaar Linde			
Total									
Membres invités	Groupement de commune	André Yves			X				
	Agent comptable	Roudaut Jacques			X	M. Vefour	X		

Le quorum étant atteint (17 présents), la séance commence à 18h04.

Monsieur le Principal désigne Madame PENQUERCH comme secrétaire de séance.

1. **Ordre du jour modifié**

Monsieur le Principal propose les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- Ajout d'une modification du règlement intérieur dans les affaires pédagogiques ;
- suppression de la convention avec les pompiers (car la formation sera assurée par la protection civile et la MAIF sans incidence financière).

Il n'y a pas eu de questions diverses.

L'ordre du jour est donc le suivant :

I – Conseil d'Administration

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du 07/02/2019

II – Affaires administratives et financières

1. Compte financier
2. DBM
3. Don à l'association « Bannalec Sénégal Solidarité »
4. Convention d'objectifs et de moyens du Conseil Départemental

III – Affaires pédagogiques

1. Modalité de passation de l'épreuve orale du DNB
2. Modification du règlement intérieur

L'ordre du jour modifié est adopté.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°28

2. **Procès-verbal de la séance du 7 février 2019**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07/02/2019.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°29

1. Compte financier 2018

M. le Principal présente les dépenses et recettes de 2018 (Dépenses : 305167,77 € ; Recettes : 289 298,92€ ; Résultat : -15 868,85€) et la répartition générale des dépenses par services (AP 15% ; VE : 1% ; ALO : 45% ; SHR : 34% ; BN : 4% ; OC : 1%) puis passe la parole à Mme la Gestionnaire puis à M.VEFOUR, attaché de l'agence comptable pour la présentation en détail du compte financier 2018.

Mme la Gestionnaire présente le bilan de l'exécution budgétaire de l'année 2018. Elle fait un bilan par service.

Arrivée de Madame HAMONIC à 18h15.

Au service Activités Pédagogiques(AP) :

La plus grande partie des dépenses et des recettes de ce service est consacrée à l'ouverture culturelle conformément au projet d'établissement.

1 - Ouverture culturelle

L'ouverture culturelle est l'un des objectifs prioritaires du projet d'établissement.

Le budget prévisionnel était de 35 195,75 €. En 2018 un séjour en Espagne a été organisé pour un montant de 21 105,45 €. Le budget du séjour a été respecté.

Afin de financer les activités et sorties des internes, l'établissement a utilisé la totalité de la subvention Collège et Territoire attribuée par le Conseil départemental (2 600€)

Les sorties (coût transports + visites) se sont élevées à :

- 2 632,89 € pour l'internat
- 3 087,93 € pour les sorties des autres élèves.

2 - Accès aux équipements sportifs

Ce domaine est subventionné par le Conseil Départemental : 7 427,70 € pour la location du gymnase, 822,80€ pour les entrées à la piscine et 1 500€ pour le transport à la piscine. L'ensemble des dépenses pour le déplacement à la piscine se monte à 1 575€ ; la subvention du Conseil Départemental n'étant pas suffisante pour couvrir l'ensemble des déplacements, une DO de 75.00 € (pris sur les sorties, 0SORAUTRE en Ouverture culturelle) a été passée. Par ailleurs seuls les non nageurs ont un cycle de natation en 6^{ème}.

3- Crédits globaux

Plusieurs manuels ont été achetés en 2018 pour un montant de 6 315,63 € : tous les manuels d'Anglais de 6^{ème} et 5^{ème} ont été remplacés ainsi que les manuels d'Espagnol sur le niveau 4^{ème}, un réassort important a dû être effectué en 6^{ème} suite à l'augmentation des effectifs (notamment en Mathématiques).

Il reste un reliquat de 2 763,64€. Les dépenses en droit de copie (443,85 €) et pour l'achat des carnets de liaison (683,40 €) se maintiennent.

4 - Enseignement Général

Les crédits destinés à l'enseignement général sont légèrement plus importants que prévus. Les dépenses pour le CDI se sont élevées à 2 302,90€ (pour un prévisionnel de 2 300€ soit un dépassement de 2,90€) et pour les crédits pédagogiques à 3 649,04€ (prévisionnel de 3 046,64€ + 560.00 € prélevés pour l'achat d'un robot en technologie soit un dépassement de 42,40€).

Le collège a reçu des subventions du Conseil Départemental :

- 500€ pour l'atelier scientifique ;
- 1 000€ pour l'atelier théâtre (création d'une comédie musicale sur la révolution française et mise en place d'un atelier d'écriture créative) ;
- 406€ pour l'achat de matériel sportif

Ce qui a permis de gérer au mieux les demandes des enseignants. Dans ce domaine apparait aussi le don de 150€ à l'association Handisport Co Breizh suite à leur intervention dans l'établissement le 31/05/2018.

5 - Matériel destiné à la pédagogie

510,36 € ont été dépensés dans l'achat de petites fournitures (type crayons pour tableau blanc...) mais le collège a aussi investi dans une sono et ses accessoires pour un montant de 1 041,16 € (par un financement sur fonds propre) permettant d'améliorer le rendu des différents spectacles présentés par les élèves (internat à Noël, fête du collège et de la musique en juin...)

6 - Usages numériques

Dans ce domaine, l'établissement a acheté :

- des logiciels (*pronote* et EDT) pour un montant de 479,20 €
- une lampe pour un vidéoprojecteur : 114,24 €
- une unité centrale pour la salle A21 : 432€

Les subventions d'Etat servant à financer l'acquisition de ressources numériques ont permis d'acheter les licences Tacit (382€) et l'abonnement à Madmagz (99€). Il reste un reliquat de 9 494,74 €.

Ainsi le montant total des dépenses en **AP s'élève à 57 438.22€ pour des recettes de 46 012.89€.**

Au service Vie de l'élève (VE) :

1 – Domaine SANTE et CESC

Sur le domaine Santé, la quasi-totalité des crédits ont été dépensés (408,50 € sur les 418 € prévus au budget). Une nouvelle ligne budgétaire concernant l'infirmerie de l'internat permet de voir que des besoins spécifiques existent pour les internes. Les dépenses s'élèvent à 88,96 € et concernent principalement l'achat de produits d'hygiène.

Les dépenses du domaine CESC s'élèvent à 20€ (adhésion à l'IREPS) et à la formation « Gestes qui sauvent » (1 500€ en financement sur fonds propre) qui a permis de former tous les élèves de 3^{ème} ainsi que les internes.

2 - Aides aux familles

Peu de demandes sont parvenues cette année malgré l'envoi de dossiers. Les aides accordées sont majoritairement destinées à résorber des créances de demi-pension et d'internat (7 familles aidées pour la demi-pension/internat et 4 familles pour le séjour en Angleterre en 2019). Les dépenses en fonds social se répartissent pour 2018 en 75% pour la cantine et 25% pour l'aide aux voyages. Il restait 3 322,19€ sur les fonds sociaux au 31/12/2019 (des dépenses ont déjà été engagées en 2019).

Le montant total des dépenses en VE s'élève à **3 272,43 € pour des recettes de 1 842,97€.**

Au service Administration et logistique (ALO) :

C'est la viabilisation qui constitue la plus grosse charge des dépenses de ce service.

1/ Viabilisation

Depuis février 2018 le collège est chauffé par le réseau de chaleur municipal (bois) pendant la période d'hiver mais continue à utiliser du gaz pour l'eau chaude de l'internat/cuisine en été et sur les logements de fonction toute l'année. Le budget prévisionnel de 44 500€ n'a pas été suffisant puisque le budget viabilisation a été dépassé de 9 298,26 €.

Pour combler le déficit il a fallu :

- réaliser un prélèvement sur fonds de 8 425,87 €
- opérer une décision de l'ordonnateur : 1 000 € pris en maintenance pour régler la dernière facture bois de décembre.

Sachant que la dotation de viabilisation du Conseil Départemental est calculée sur 3 ans l'établissement ne pourra pas financer seul cette augmentation. Le budget prévisionnel de 2019 a été augmenté (48 500 €) mais au vu des dépenses 2018, ce ne sera peut-être pas encore suffisant. Une demande de subvention exceptionnelle a été réalisée auprès du Conseil Départemental.

2-Dépenses administratives et communications

Les dépenses administratives sont formées des frais de déplacement (1 549,20€) en léger déficit cette année (-49.20€) et des fournitures administratives (1 709.01€).

Quant au domaine communication les dépenses les plus importantes sont :

- la téléphonie (communications et abonnements) : 3 164 ,30€
- l'affranchissement : 2 214,25€
- internet : 1 050,63€

3 - Maintenance

Les dépenses de la ligne « Petit matériel d'entretien » s'élèvent à 8 172,37 € soit un dépassement de 267,63 € par rapport au budget initial (7 940 € + 500€ de prélèvement). Ce poste de dépense est très dépendant des travaux urgents par définition non prévisibles.

Les dépenses de la ligne « Travaux urgents » (entreprises extérieures) qui s'élèvent à 1 203,79 € sont conformes au budget prévisionnel (1 500€) :

- Remise en état des extincteurs : 166,70 €
- Travaux électrique bâtiment C : 194,93 €
- Remplacement de 10 BAES : 842,16 € (subvention CD29 en attente)
- Remplacement des batteries sur la centrale incendie du bâtiment B : 689,88 € (subvention CD29 en attente)

En ce qui concerne les contrats obligatoires les dépenses correspondent au budget prévu initialement (4 417,93 € de dépense pour un prévisionnel de 4 500€).

Des travaux lourds ont été réalisés sur le bâtiment C : pendant la restructuration l'actuel atelier de l'agent de maintenance va être supprimé, il a donc fallu recréer un atelier dans l'ancienne salle de technologie. C'est le technicien de maintenance qui a réalisé les travaux cet été (montage de cloisons + travaux électriques). Les matériaux ont été financés par le Conseil Départemental (subvention de 1 648,33 € en cours de versement).

4 - Entretien

L'établissement a investi dans quatre nouveaux tapis pour les entrées du bâtiment B (subvention CD29 en attente) pour un montant de 1 992,17 € et a fait appel à une entreprise pour l'entretien des vitres inaccessibles (Bâtiment B et internat) pour un montant de 618 €.

5 - Equipement informatique

L'établissement a investi dans du petit matériel pour un montant de 736,94 € : une imprimante pour le CDI, 24 tapis de souris pour la salle multimédia, une webcam pour le projet en Anglais, des barrettes mémoire...

Le montant total des dépenses en ALO s'élève à **106 003,58 €** pour des recettes de **96 630,66 €**

Au service de Restauration et hébergement (SRH) :

Les denrées constituent la plus grande partie des dépenses (60%) ainsi que le reversement au Conseil Département (35% pour la rémunération des agents). Les autres dépenses (matériel, maintenance, contrat) sont conformes aux prévisions.

Au niveau des recettes on peut noter une hausse du nombre de repas servis le midi aux élèves (+1161) et une légère hausse aux commensaux (+39) entre 2017 et 2018.

En ce qui concerne l'équilibre budgétaire du SRH l'exercice 2018 montre un excédent de 6 358,53€ lié à la très bonne gestion du budget par le cuisinier.

L'établissement développe depuis 3 ans une politique d'achat de produits de proximité et bio, en 2017/2018 le collège a participé au défi alimentation positive et a réussi à augmenter l'achat de produits bio et locaux tout en respectant le budget. Les repas proposés par l'équipe de cuisine sont d'une très grande qualité (avec une majorité de produits frais et du fait maison), les menus à thème et les repas alternatif sont réguliers.

Le montant total des dépenses au SRH s'élève à **124 355,54 €** pour des recettes de **130 714,40 €**.

Au service bourses nationales (BN) :

L'établissement comptait en 2018 : 59 élèves boursiers soit un taux de 21.70%. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2017/2018.

Le service BN est égal en recette et en dépense pour **14 098€**. Il comprend les bourses nationales mais aussi les primes d'internat.

Au service opérations en capital (OPC) :

En 2018 l'investissement a reposé sur l'achat d'un robot coupe légumes et ses accessoires pour un montant de **2 714,06 €** financé pour moitié par le Conseil Départemental (subvention en attente). Cet achat a beaucoup facilité le travail de découpe de fruits et légumes et a permis un gain de temps important sur une matinée.

M.Vefour présente l'analyse des données financières de l'année 2018. Après avoir rappelé les principes de la comptabilité publique et la structure du budget d'un EPLE, il détaille les grandes masses financières du budget de l'établissement :

Les recettes : 290 655,92 € (le fonctionnement 289 298,92 € et l'investissement 1357€)

Les dépenses : 307 881,83 € (le fonctionnement 305 167,77 € et l'investissement 2 714,06 €).

Après avoir présenté l'origine des recettes, M. Vefour présente le détail des recettes et des dépenses par service :

En Activité Pédagogique

Les recettes : 46 012.89 €

Les dépenses : 57 438.22 €

36 84 % pour les voyages scolaires, 17.42% pour les dépenses d'enseignement général (y compris reprographie et matériel), 15.67% pour les projets pédagogiques (sorties, atelier, usages numériques), 12.96% pour les manuels scolaires, droit de reprographie et carnets de liaison et 17.11 % pour l'accès aux équipements sportifs.

En Vie de l'élève :

Les recettes : 1 842.97 €

Etat 69.2% et Conseil Départemental 30.8%

Les dépenses : 3 272.43 €

38.35% pour le fonds social collégien, 61,04% pour les dépenses de l'infirmerie et 0.61% CESC

En Administration et logistique :

Les recettes : 96 630.66 € (69% subvention de fonctionnement du Conseil Départemental, 18% contribution entre services, 8% neutralisation de l'amortissement, 2% divers et 3% subventions complémentaires du Conseil Départemental)

Les dépenses : 106 003,58 € (50,6% pour la viabilisation, 25% pour l'entretien, 10.8% pour l'amortissement, 6.1% pour la communication, 6.9 % divers et 0.7% pour le matériel).

M. Vefour explique qu'au Service AP, les recettes nettes (46 012.89 €) sont inférieures aux dépenses réalisées (57 438.22€) en 2018. Il précise que les opérations comptabilisées pour les voyages sont : dépenses (21162.95€) / recettes (3805.05€), soit un déficit de 17 357.90€ impacté sur le service AP (dont la régularisation de l'OR voyage 2018 de 16 100€ non annulé sur exercice antérieur).

Au service VE, les recettes nettes (1842.97€) sont inférieures aux dépenses réalisées (3274.43€). Une dépense de 1500€ CESC n'a pas de recette constatée, donc prise sur le service VE.

Au service ALO: Les recettes nettes (96 630.66€) sont inférieures aux dépenses (106003.58€). Le SRH contribue aux recettes pour 17018.91€ (participation aux charges). Les charges nettes d'amortissement de l'inventaire sont de 3744.03€.

TOTAUX :

Recettes des services généraux (AP- VE- ALO) : 144 486.52 €

Dépenses des services généraux (AP- VE- ALO) : 166 714.23 €

M. Véfour présente ensuite les recettes et dépenses du service de **restauration et d'hébergement**.

Les recettes : 130 714,40 € : 88,70% des recettes viennent des familles, 11,03% des commensaux et 0,27% de diverses recettes.

Les dépenses : 124 355,54 € : 59% pour les achats de denrées, 22% pour les versements au Conseil Départemental, 14% pour la contribution entre services, 4% pour l'entretien (contrats obligatoires cuisine), 1% pour du matériel de cuisine, et divers moins de 1%.

M.Véfour explique que les dépenses (+2,77 %) et recettes (+5,47 %) sont en hausse par rapport au budget initial. Le service est excédentaire de 3 258,25 € (5 782,19 € en 2016)

M.Véfour retrace ensuite les investissements de 2018 déjà énumérés par Mme la Gestionnaire.

M. Véfour présente les résultats de l'exercice (déficit) : - 15 868,85 € (11 447,71 € en 2017)

- **IAF** : -12 124,82 €
- Evolution du fonds de roulement : - **13 481,88€**
- **Fonds de roulement : 61 235,84 €** (74 717,72€ en 2017, 59 545,62 en 2016)
- Nombre de jours de fonctionnement : **75 jours** (88 en 2017, 77 en 2015 et 2016)
- Besoin en fonds de roulement : - **30 171,19€** (19 000,14€ en 2017)
- Trésorerie : **91 407,03€** (93 717,86€ en 2017, 100 876,65 en 2016)
- Créances non contentieuses : **8 386,35 €** = 2 015,35€ frais hébergement/restauration + 6371,00 € de créances voyages 2019 + autres créances recettes/factures 89,20 €
- Créances contentieuses (huissier) : **2 149,23 €** (2039,28€ en 2017)

Pour conclure, M.Véfour explique le compte financier

- en fonctionnement

- Prévues/initiales :	dép 301 623,46€	rec 298 046,80€	résultat : - 3 576,66€
- Réalisées :	305 167,77€	289 298,92€	- 15 868,85€

- en investissement (OPC)

- Prévues/initiales :	dép 0€	0€	
- Réalisées :	2 714,06€	1 357,00€	- 1357,06€ sur fonds propres

La moyenne des fonds de roulement 2014-2018 est de 61 019,96€. Celui de 2018 est de 61 235,84€. Ce dernier est donc stable, (y compris en tenant compte des régularisations du service AP/voyages qui interviennent sur A+1),

La moyenne des nombres de jours de fonctionnement 2014-2018 est de 76 jours. Celui de 2018 est de 75 jours (avec remarque AP). La moyenne académique collège 2016 est de 87 jours.

L'établissement est donc dans la dynamique de réduction de la thésaurisation des crédits.

Concernant les créances :

Les créances contentieuses 2018 (2 015,35 €) sont en baisse (2017: 2 039,28€ ,2016: 3 474,64 €) après transferts au 416/contentieux (+397,75€), les recouvrements (287,80€), et les admissions en non-valeur (0€).

Les créances, non contentieuses, liées aux frais scolaires sont stables au 31 décembre : 2 149,23€ en 2018 (2 198,51 € en 2016, 2 235,84 € en 2017). Il est à noter l'utilisation de 1 254,9 € de fonds sociaux, il reste en compte d'avance 3 322,19 € de la subvention versée en 2018.

Les crédits sociaux sont donc utilisés sur un rythme annuel sans thésaurisation. Ils doivent être aussi utilisés en amont avant contentieux pour éviter les frais d'huissiers en cas d'insolvabilité des débiteurs.

M. le Principal passe alors aux votes.

Le conseil d'administration adopte sans réserve le compte financier de l'exercice 2018.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°30

Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat 2018, s'élevant à – 15 868,85 € sur le compte de réserves générales de l'établissement.

Le fonds de roulement au compte financier s'élève à 61 235,84 €.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°31

2. DBM pour information et pour vote

Mme la gestionnaire présente une DBM réalisé sur 2018 : il s'agit d'un ajustement des bourses d'un montant de 96.00 € (SBN-FAMILL-0BN).

Mme La gestionnaire présente ensuite la DBM n°1 pour vote : il s'agit d'un prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de :

250,00 € en ALO-ENTRET-0Pent pour l'achat d'un aspirateur destiné au service général

Situation des réserves au 31/12/2018 : 61 235,84 €

Sommes déjà prélevées au 01/04/2019 : 5 557.90 €

Prélèvements proposés : 250,00 €

Situation après prélèvement : 55 427.94 €

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote n°1.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°32

3. Don à l'association Bannalec Sénégal Solidarité

L'opération « Bol de Riz » s'est déroulée le vendredi midi 8 février dernier à l'initiative des élèves. Elle a rencontré un très grand succès :

- 225 élèves participants (97%)
- 21 adultes (100%)
- une rencontre avec des bénévoles et le président de l'association.

Il s'agissait de remplacer le repas habituel par une assiette de riz, servie avec de la sauce, suivie d'un fruit.

Les élèves ont ainsi pu dégager 433,84€ qui seront versés à l'association pour financer une ou des actions en direction des jeunes. Une exposition sur les actions de l'association a été également visible par les élèves.

Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à verser la somme de 433,84€ à l'association Bannalec Sénégal Solidarité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°33

4. Convention d'objectifs et de moyens Département-EPLE

Le code de l'éducation prévoit qu'une convention entre la collectivité territoriale de rattachement et l'établissement intervienne pour préciser les modalités d'exercice des compétences respectives.

La convention 2014-2018 ayant expiré, une nouvelle convention-cadre a été élaborée lors de rencontres avec les représentants des organisations syndicales des chef.fe.s d'établissements.

La convention proposée, d'une durée de 4 ans à compter du 01/01/2019, a été adoptée par la commission permanente du 04/02/2019.

Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le conseil départemental.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°34

RUBRIQUE III. Affaires pédagogiques

1. Modalités de passation de l'épreuve orale du D. N. B.

Les épreuves écrites du D. N. B. se dérouleront les 27 et 28 juin.

Les élèves doivent passer une épreuve orale consistant en une soutenance de projet qui prend appui sur un projet mené au cours du cycle 4 (de la 5^{ème} à la 3^{ème}). Il s'agit de projets menés dans le cadre des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours santé) ou de l'histoire des arts.

Cet oral va permettre d'évaluer la capacité à :

- s'exprimer à l'oral et s'entretenir avec le jury (50 points) ;
- présenter le projet (50 points)

Cet oral est noté sur 100 points et dure 15 minutes. Il se déroule en deux parties : 5 minutes environ d'exposé suivi de 10 minutes environ d'entretien avec le jury. Les élèves ont la possibilité de faire une partie de leur exposé dans une langue étrangère ou régionale (Anglais, Allemand, Espagnol ou Breton).

Les élèves peuvent présenter cet oral seul ou en groupe (maximum 3).

L'oral se déroulera le mardi 6 juin, les représentants légaux des élèves devront compléter un document pour le 7 mai au plus tard dans lequel seront précisés :

- le contenu (intitulé, contenu, EPI, ou parcours éducatif) ;
- les disciplines d'enseignement impliquées (au moins 2) ;
- le nom des éventuels coéquipiers ;
- la langue vivante ou régionale utilisée le cas échéant.

Des aides méthodologiques ainsi que la grille d'évaluation seront données aux élèves avant les épreuves. Un Professeur sera chargé de suivre les élèves afin de les conseiller et de répondre à leurs questions.

Ces modalités ont été déterminées au cours du conseil pédagogique qui s'est tenu le 5 mars dernier.

Un courrier de présentation sera joint au bulletin du 2^{ème} trimestre.

Le conseil d'administration approuve l'organisation de l'épreuve orale du D. N. B. présentée par le Chef d'établissement

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°35

2. Modification du Règlement Intérieur

M. le Principal indique aux membres du conseil d'administration, qu'il propose une modification du règlement intérieur. Dans l'article 4 - Internat, paragraphe 4.1.5 – Sorties : modification de l'horaire de retour des internes le mercredi après-midi : 17h30 au lieu de 18h00.

Madame la Conseillère Principale d'Education précise que cela permettra aux élèves qui rentreront de participer à l'étude qui commence à 17h30 et facilitera la tâche des ASEN qui devaient quitter l'étude pour accueillir les rentrants.

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement intérieur

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°36

RUBRIQUE IV. Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses de posées mais Monsieur le Principal indique qu'un certain retard dans les travaux qui devaient commencer en mars est à prévoir car tous les appels d'offre n'ont pas été fructueux et que certains ont donc été relancés et sont en cours.

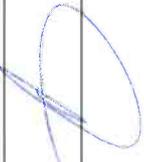
L'ordre du jour étant épuisé, fin de *séance* à 19h30.

Quorum :
Présents :
Absents :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1^{er} avril 2019

24 MEMBRES

QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	M. MICHEL Christophe			
	Mme PENQUERCH Valérie			
	Mme SCHIRMER Corinne			
2 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	M. JAFFRE Claude		M. FRANCOIS Jacques	
	Mme RIOUAL Maryse			
	Mme FALCHIER Marie Laure	Excusée		
3 PERSONNALITES QUALIFIEES	M. BOISROBERT Yohann	Excusé		
	M. LE SERGENT Guy			
	M. GOUERY Thierry		M. BALAC Christophe	
4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT	Mme LE BRUN Françoise		M. RAPHALEN Didier	
	Mme ROUDAUT Claire		Mme CEVAER Claire	
	Mme ROSSIGNOL Josée		Mme AUBRY Isabelle	
	Mme BENOIT Ghislaine		Mme TRENEC Nathalie	
ATOSS	Mme TRENEC Christelle			
	Mme MOULIN Joëlle		M. ALLIO Michel	
	M. BEYLOT Romain	Excusé	Mme MARION Isabelle	

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
5 REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	Parents d'élèves	M. LE MANAC'H Pascal		Mme HAMONIC Anne	
		Mme LEFEBVRE Stéphanie		M. LE ROUX Christophe	
		Mme NAVINER Marie Hélène		Mme KERGUJELLEN Laetitia	
		Mme CELLA Sandrine		Mme MARION Stéphanie	
		Mme TREGUIER Valérie		M. PEAN DE PONFILLY Denis	
6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Elèves délégués	Mme MAHE Fabienne		M. LE POULICHET Benoît	
		FONTAINE Eva		LE PADAN Léna	
		DABIN Tristan		MISSAAR Linde	
7 MEMBRES INVITES	Agent comptable	M. ROUDAUT Jacques		M. VEFOUR Jules	
	Représentant de Quimperle Communauté	M. ANDRE Yves	Excusé		